



BULLETIN MUNICIPAL _____ 1^{ER} SEMESTRE 2017 _____

SAINT JULIEN SUR GARONNE



SOMMAIRE



Mot du Maire p.3

Civilité p 4..5

Budget p.6

Travaux p.7

Sivom p 8..11

Pays Sud Toulousain p 12..13

Saint Julien de France p 14..16

L'orange bleue p..17

L'archéosite gaulois p 18..19

A.C.C.A p..20

Comité des fêtes p 21..22

Bodysculpt p..23

A.L.A.E p..24

Les rogations de St Julien p..25

**Les chemins de Compostelle
aux portes de St Julien** p 26..28

Multisport p 29..30

Etat civil p..31

Producteurs locaux p..32

Secrétariat de la Mairie :

Tél :05 61 87 61 25

Fax :05 61 87 15 05

accueil@mairiesaintjulienurgaronne.fr

Bibliothèque municipale :

Tél :05 61 98 52 73

Rue de la Fourrière

Heures d'ouverture au public :

Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi : 10h / 12h

Jeudi : 16h / 19h

Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie : 17

La poste :

Tél :05 61 87 63 00

Heures d'ouverture au public :

Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi : 9h / 12h

Déchetteries :

Carbonne :

Chemin de Nougaret 31390 Carbonne

Tél : 05 61 87 80 81

Montesquieu Volvestre :

Lieu dit Hourtané 31310 Montesquieu Volvestre

Tél : 05 61 90 69 08

Ecole :

Tél :05 61 90 55 27

Service des eaux : 05 62 00 72 80

Certains articles du bulletin sont sous la responsabilité de leurs auteurs et ne sauraient engager la municipalité.



Chères concitoyennes, chers concitoyens

Je suis heureux de vous présenter l'édition du bulletin municipal de l'été 2017. Comme vous le constaterez en parcourant les rues de notre bourg et au fil des pages de cette revue, la municipalité continue d'œuvrer pour le développement de notre village et pour créer des centres d'intérêts, de loisirs, des points de rencontre pour que chacun d'entre vous puisse participer à la vie locale.

Le multisport baptisé « CITY STADE » est à votre disposition au stade municipal. Il permet la pratique du tennis, du handball, du football, du basketball, du volleyball et du badminton. Pour son financement, la commune a perçu une réserve parlementaire. Le règlement intérieur du city stade vous est communiqué dans ce bulletin.

Suite à diverses discussions engagées avec des producteurs locaux, il a été décidé la création d'un marché de plein vent le vendredi. La motivation de la municipalité était que les St Juliennes puissent avoir accès à des produits locaux tout en créant un lieu d'échanges et de communication.

Un autre point de rencontres est en cours d'achèvement. Une médiathèque va ouvrir ses portes en septembre prochain dans le nouveau bâtiment communal de la Place des Artistes. Vous aurez accès à un plus large choix de livres, de CD, de DVD. La municipalité souhaite que cette médiathèque, après concertation entre les élus et les bénévoles concernés, s'ouvre sur un plus large public. Les porteurs de projets culturels, ludiques, associatifs sont invités à se faire connaître auprès de la mairie pour présenter tout type de projets compatibles avec le fonctionnement de ce lieu.

L'avancement des travaux de la future cantine scolaire et du CLAE ne vous aura pas échappé. Malgré un retard dans le planning des travaux, nous comptons sur une réception du bâtiment en juillet afin que l'équipe municipale puisse aménager les locaux pour la prochaine rentrée scolaire.

Je souhaiterais évoquer le passage au zéro phyto dans les lieux publics applicable à partir du 1er janvier 2017. L'application de cette nouvelle réglementation conduit à poser un nouveau regard sur la gestion des espaces verts et de l'entretien de la commune. Dans la mesure où l'application des produits de désherbage n'est plus autorisée, il y aura certainement des espaces enherbés plus nombreux, les services techniques ne pouvant assurer un désherbage manuel ou au rotofil systématique en pleine période de croissance. Les cimetières ne sont pas actuellement concernés par ce dispositif, la municipalité mène actuellement une réflexion pour son entretien en raison de l'interdiction d'usage des pesticides qui sera généralisée à compter du 1er janvier 2019. Nous comptons sur la collaboration de chacun d'entre vous pour que l'entretien des espaces verts ne soit pas sujet de discorde.

Etant régulièrement sollicité en qualité de maire pour le règlement de conflits de voisinage, nous avons publié un mémo de savoir vivre en société et de bonnes pratiques qu'il est utile que chacun de nous s'approprie notamment en matière de nuisances sonores, de réglementation dans les plantations de haies et d'arbustes, d'élagage, de dépôts de déchets inappropriés, de dégradation de bâtiments publics. J'engage chaque concitoyen à mettre du sien pour que la vie en société demeure respectueuse et harmonieuse.

Je souhaite remercier également, avant leur tout prochain départ, Mesdames MOREUL (enseignante) et DARBAS (directrice du CLAE) pour leur implication dans les missions qui leur ont été confiées et souhaiter la bienvenue à leurs remplaçants.

Je vous souhaite à chacun de très bonnes vacances.

Cordialement

P. LEFEBVRE,
Maire



UN PEU DE CIVISME :

Rappel de quelques règles de la vie en société :

La municipalité a constaté certaines dérives concernant la vie en collectivité. Elle a rappelé la réglementation en vigueur dans un précédent bulletin notamment sur les servitudes et le brûlage.

DÉCHETS VERTS OU AUTRES :

Il est strictement interdit de brûler des déchets quels qu'ils soient sur son terrain et en toute période de l'année. Des déchetteries sont à la disposition des Saint Juliennois (es) et les coordonnées sont en page sommaire du présent bulletin.

LES PARTICULIERS PEUVENT-ILS BRULER LES DÉCHETS VERTS DANS LEUR JARDIN ?



A l'approche de l'été, la municipalité va être une nouvelle fois interpellée par les administrés gênés par les nuisances que produisent les feux allumés par leurs voisins pour brûler les déchets verts de leur jardin.

Qu'est ce qu'un déchet vert ?

Éléments issus de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus de la taille de haie et d'arbuste, d'élagage, de débroussaillage, les épluchures. Lorsqu'ils sont produits par des ménages, ces déchets constituent des déchets ménagers qui ne peuvent être brûlés à l'air libre.

Il convient de privilégier leur valorisation sur place par compostage ou leur collecte en déchetterie. Une demande de compost individuel peut être effectuée auprès de la municipalité ou directement auprès de la Communauté de Communes du Volvestre (05 61 90 80 70).

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisance olfactive.



ENTRETIEN DES PLANTATIONS :

Vous pourrez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre jardin. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin. L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété répond à une réglementation précise.

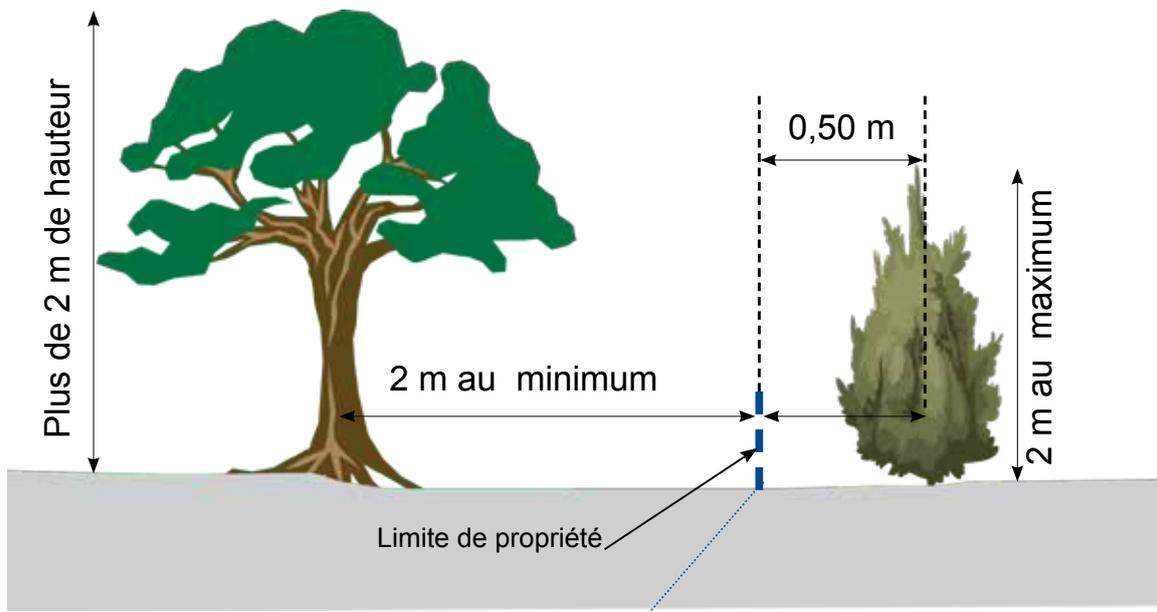
RÈGLES DE DISTANCE

Elles sont établies par rapport à la limite de propriété selon la hauteur de plantation :

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre. La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

Toute plantation située à moins de 2 m de la limite du domaine public routier est interdite. Les propriétaires sont assujettis à une servitude d'élagage en vertu de laquelle ils doivent couper à l'aplomb de la voie les branches et racines qui avance sur la voie publique.

Le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient de l'article L 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage. Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté (sécurité routière) et la commodité du passage, les faits afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents, prévoit l'article L 2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales (issu de la loi du 17 mai 2011 de simplification du droit, qui a repris une proposition de la loi de 2009).



En outre, le maire est compétent pour établir les servitudes de visibilité prévues à l'article L 114-2 du Code de la voirie routière, qui comportent l'obligation de «supprimer les plantations gênantes» pour les propriétés riveraines des voies publiques.

Toutefois, l'exécution d'office de l'élagage des plantations privées riveraines d'une voie aux frais des propriétaires défaillants n'est explicitement prévue par l'article 0161-24 du Code rural que pour les chemins ruraux.

OCCUPATION DE LA VOIRIE ET DE L'ESPACE PUBLIC :

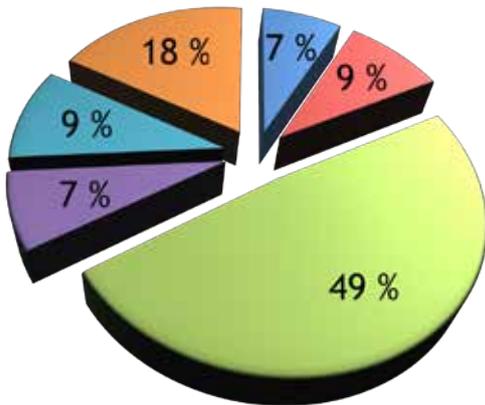
Nous avons constaté un usage privatif de certains espaces publics. Ils doivent rester libres et accessibles à tous, notamment pour l'entretien des espaces verts.

CHIENS ERRANTS :

Les chiens errants peuvent représenter une gêne ou un danger pour les promeneurs et notamment pour les enfants. Nous vous recommandons de les maintenir en laisse ou dans un lieu clos.

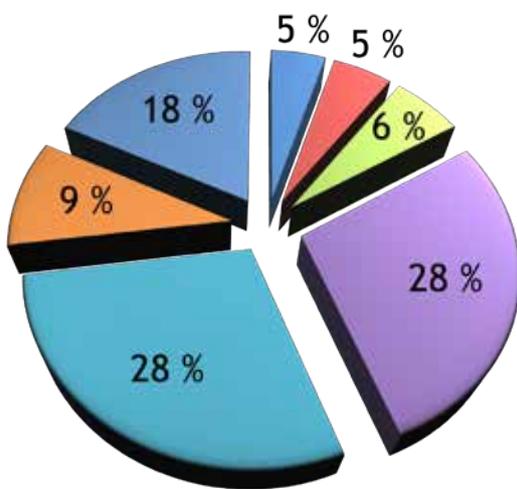
BUDGET PRÉVISIONNEL 2017

Fonctionnement recettes



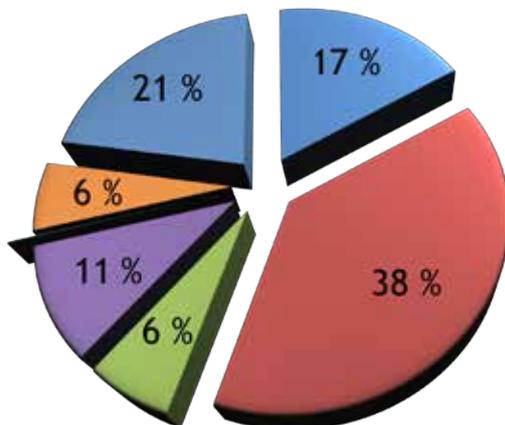
● Atténuations de charges	38 000
● Produits des services, domaine, vente	46 349
● Impôts et taxes	248 262
● Dotations, subventions, participations	37 271
● Autres produits gestion courante	48 342
● Report de l'exercice antérieur	90 859
	<hr/>
	509 083

Fonctionnement dépenses



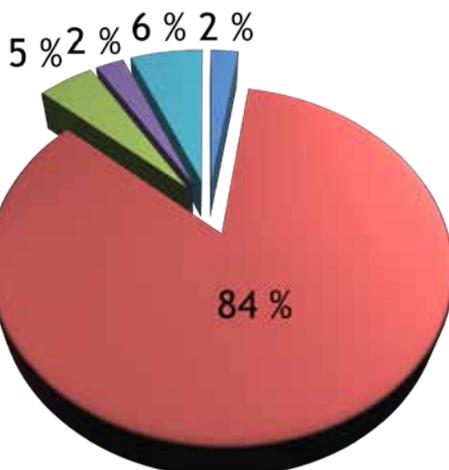
● Charges à caractère général	129 732
● Charges de personnel et frais assimilés	209 234
● Atténuations de produits	10 963
● Autres charges de gestion courante	102 414
● Charges financières	41 321
● Dépenses imprévues	15 000
● Opérations d'ordres	419
	<hr/>
	509 083

Investissements recettes



● Subventions	142 895
● Emprunts et dettes	312 000
● Dotations	52 574
● Autres subventions	86 421
● Opérations d'ordres	419
● Opérations patrimoniales	51 919
● Report exercice antérieur	175 656
	<hr/>
	821 885

Investissements dépenses



● Immobilisations incorporelles	19 800
● Immobilisations corporelles	690 665
● Emprunts et dettes assimilés	39 500
● Dépenses imprévues	20 000
● Opérations patrimoniales	51 919
	<hr/>
	821 885

AMENAGEMENT DU STADE

La municipalité a procédé à la mise en place de blocs en béton pour empêcher l'occupation sauvage du stade (parking, terrain et multisport).



ACCESSIBILITE

Les places handicapées ont été refaites : stade, mairie, école, place des Artistes

RESTAURANT SCOLAIRE – CANTINE – CLAE

Les travaux sont en cours d'achèvement. Un retard de trois mois, non imputable à la mairie, a été pris. La réception du bâtiment est prévue pour l'été afin de permettre une ouverture dès la prochaine rentrée scolaire



SECURISATION DES VOIES DE CIRCULATION

Le conseil municipal a délibéré le 16 juin dernier pour autoriser le maire à signer la convention « d'amendes de police » avec le Conseil Départemental pour la mise en place de deux plateaux traversants en entrée d'agglomération sur la départementale 8 en direction de LAVELANET DE COMMINGES et la départementale 10 en direction de CAZERES.

FLEURISSEMENT DU VILLAGE

En l'absence d'un agent municipal en charge des espaces verts et afin de ne pas peser sur les finances publiques en procédant à son remplacement, les élus ont assuré les plantations et procèdent à l'arrosage régulier des plantations, ainsi qu'aux divers travaux récurrents à l'entretien de la commune.



SIVOM de RIEUX-VOLVESTRE

40, chemin de Chantemesse – 31310 RIEUX-VOLVESTRE

Tél 05.61.90.87.10 – Fax 05.61.90.87.22

Mail : secretariat@sivom-volvestre.fr

Madame, Monsieur,

Rieux-Volvestre, le 30 mai 2017

Nous avons le plaisir de vous annoncer la mise en place de six nouveaux projets concernant la prévention de la perte d'autonomie auprès des personnes de plus de 60 ans.

Ces projets résultent d'un appel à initiatives dans le cadre de la Conférence des financeurs de la perte d'autonomie, dont la Présidence est confiée au Président du Conseil Départemental de la Haute Garonne, en vertu de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Cette conférence vise à prévenir, tout au long de la vie, la perte des capacités physiques et psychiques par le repérage des facteurs de risque afin de proposer des programmes de prévention adaptés.

Déjà convaincus de la nécessité de renforcer certaines actions menées sur le territoire, nous avons pris connaissance de cet appel à projets peu de temps avant la date de dépôt des dossiers. Cependant, le constat commun de différents professionnels a encouragé et a permis de dégager un certain nombre d'actions qui ont été, ensuite, validées par la Conférence des financeurs.

Nous œuvrons depuis à l'organisation de ces projets qui sont au nombre de six. Cela comprend un point d'information et d'accompagnement (Senior INFOS) ainsi que divers ateliers (Senior Nutrition, Remue-Méninges, Prévent'chutes, Bistrot d'autrefois et un Bus Senior/souvenirs). Vous trouverez le dépliant de présentation ci-joint.

Notre volonté est de les ouvrir au plus grand nombre de personnes de 60 ans et plus, sans restriction géographique. Le Bus Senior se déplace également sur plusieurs communes afin de se rendre à la rencontre de ceux qui ne peuvent pas se déplacer.

Nous espérons vous compter parmi nous et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

J-M. ESQUIROL
Président du SIVOM
des plaines et coteaux du volvestre

Prévenir

Sénior Nutrition :

Ateliers pour comprendre le **rôle de l'alimentation** sur le « bien vieillir ».

-6 ateliers d'information sur 12 semaines
-1 matinée de pratique (marché + cuisine)
en petit groupe

Remue-Méninges :

Ateliers pour **stimuler et entretenir sa mémoire** avec des exercices ludiques et pratiques.

-2 évaluations de la mémoire
(avant/après)
-12 ateliers d'1 heure sur 12 semaines

S'informer

Sénior INFOS

Lieu d'accueil pour **accompagner les séniors (+ de 60 ans) et leurs familles** afin de trouver les informations, les aides et les services les concernant.

Tel. : 05 36 17 00 11

Prévent'chutes :

Ateliers pour **favoriser l'équilibre**, diminuer le risque de chute et ses conséquences, reprendre confiance, prévenir la perte d'autonomie...

-2 évaluations de l'équilibre (avant/après)
-10 ateliers « équilibre » sur 10 semaines
-des conseils à domicile (1 visite)

Partager

Bistrot d'autrefois :

Moment convivial et de **partage** autour d'une collation, dans une ambiance de bistrot d'autrefois, sur des thématiques choisies avec les participants.

Chaque Lundi après-midi au centre de Rieux-Volvestre

BUS Sénior

Bus itinérant proposant des divertissements autour des souvenirs d'hier et d'aujourd'hui (photos, livres, films, jeux...) avec pour objectif **l'échange et le partage**.

Chaque mois au cœur d'une commune (Aide au transport possible)

GRATUIT

BUS Sénior

Le **BUS Sénior** est un bus itinérant qui a pour objectif : l'échange et le partage.

Il va à la rencontre des habitants de plus de soixante ans le jeudi de 15 heures à 18 heures.

Appelez-nous pour connaître les dates de rencontre près de chez vous.

Ce bus transporte des souvenirs d'hier et d'aujourd'hui : photos, livres, films, jeux ... qui sont mis à la disposition des personnes.

Des animatrices sont là pour vous accueillir et vous accompagner.

Sur votre demande, une navette peut venir vous chercher.

Inscriptions sur place ou

☎ 05.36.17.00.11

GRATUIT

Bistrot d'autrefois

Au cœur du village de Rieux-Volvestre, venez nous retrouver dans une ambiance d'antan.

Nos animatrices vous accueillent autour d'une collation pour un moment convivial et de partage.

Des thématiques sont choisies, en amont avec les participants.

Sur votre demande, une navette peut venir vous chercher.

**RDV le lundi après-midi
de 15h30 à 17h30**

**12, Rue de la Bastide
31310 Rieux Volvestre**

Inscriptions au 05 36 17 00 11

GRATUIT

Remue-Méninges

Qu'est-ce que c'est?

Un atelier **ludique** pour **exercer la mémoire, le raisonnement et l'activité cérébrale en général**. C'est un lieu de rencontres et de partage.

Qui ?

Toute personne de **60 ans et plus** ayant envie de stimuler ses neurones !

Comment ?

En petits groupes de 10 personnes d'une durée de 1h30 par semaine pour favoriser la convivialité.

Où ?

**12, Rue de la Bastide
31310 Rieux Volvestre**

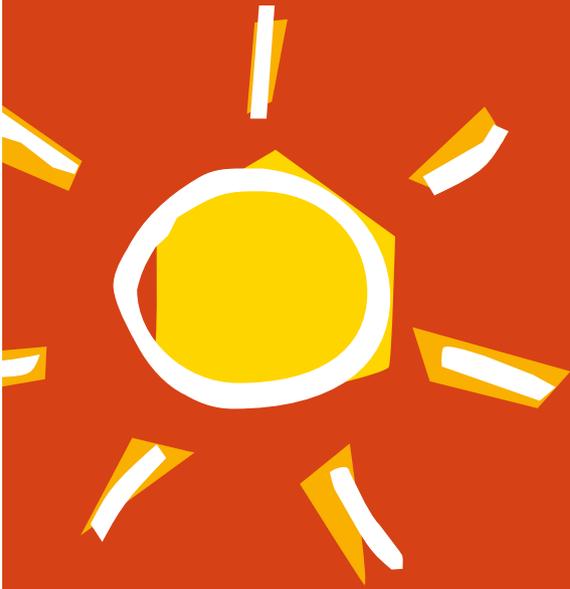
Quand ?

**Le vendredi matin
Prochaines sessions:
9 Juin 2017
7 Septembre 2017**

Inscriptions au 05 36 17 00 11

La canicule peut mettre notre santé en danger

La canicule et nous



Enfant et adulte

COMPRENDRE :

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

- Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température...
- Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.



Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

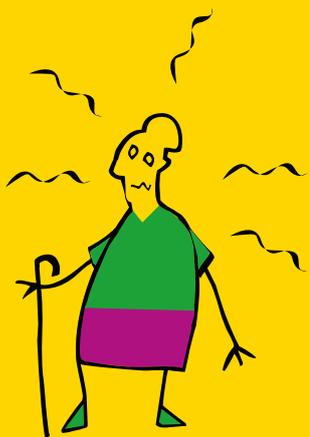
- il fait très chaud ;
- la nuit, la température ne descend pas, ou très peu ;
- cela dure depuis plusieurs jours.

Personne âgée

COMPRENDRE :

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

- Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C.
- La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).



AGIR :

Je bois beaucoup d'eau et...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.
- Si je prends des médicaments, je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien.



Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le **15**

Consultez régulièrement Météo France.
www.meteo.fr

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS POUR VOUS
OU VOTRE ENTOURAGE ?

0 800 06 66 66 (Appel gratuit)

[www.sante.gouv.fr/
canicule-et-chaleurs-extremes](http://www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes)

Mise en accessibilité de l'information réalisée avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

AGIR :

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.
- Si je prends des médicaments, je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien.



LE PAYS DÉMÉNAGE !

Le Pays Sud Toulousain change d'adresse à compter du 1er juillet 2017.

Les services du Pays Sud Toulousain : Application du droit des sols, Energie et climat, Politiques Territoriales, seront installés dans un nouveau bâtiment.



Plus qu'une seule adresse et un seul numéro à compter du 1er juillet :
136 route de Longages,
31410 Noé. Tél. 05 61 97 30 34
Depuis 2015, le Pays Sud Toulousain a vu ses missions s'agrandir et son équipe d'agents s'étoffer. Cette progression témoigne de la confiance et de l'engagement des élus, dans cet outil fédérateur mis au service des projets du territoire. L'installation au 1er juillet 2017, dans les nouveaux locaux du 136 route de Longages à Noé, permettra à l'équipe de se réunifier et de

travailler pour une efficacité renforcée.

Le bâtiment qu'occupera la collectivité permettra de satisfaire aux exigences de service public comme l'accueil des personnes à mobilité réduite. Un parking facilitera pour les usagers, l'accès à nos services.

Manger local : l'annuaire des producteurs

Après 3 versions papiers, l'annuaire des producteurs du Pays Sud Toulousain est passé à la version numérique en 2017 sous la rubrique « Manger local » du site www.payssudtoulousain.fr.

Avec plus d'une centaine d'inscrits, l'annuaire renseigne sur les producteurs de viandes, de fruits & légumes, les boulangers, les plants et aromates, la crèmerie... de quoi remplir son panier tout autour de chez soi !

A noter : la fiche « Aller au marché de plein vent » vous renseigne sur tous les marchés existants sur le territoire.



Les sorties culturelles du territoire sur le web

Concerts, expos, festivals, spectacles pour les tout-petits Le Pays Sud Toulousain vous informe sur le site dédié à la culture du territoire : www.culturesudtoulousain.fr.

En un clic, les internautes peuvent retrouver toutes les sorties culturelles près de chez eux. Ils peuvent aussi créer un rappel de leurs événements préférés et organiser un co-voiturage.

Cet outil numérique agit aussi comme une banque interactive de données : les organisateurs peuvent poster leurs événements et se faire connaître grâce à l'annuaire des acteurs et des lieux du territoire.

Le site est administré par le Pays et cofinancé par l'Europe, grâce au programme LEADER.



Sorties, événements, loisirs

TOUTE LA CULTURE EN PAYS SUD TOULOUSAIN



A screenshot of the website's main navigation and featured event section. The navigation bar at the top includes 'Agenda', 'Acteurs culturels', 'Lieux culturels', 'Actions de Pays', and 'Mon compte'. Below the navigation bar is a large featured event banner for 'ETATS DES LIEUX - COLLECTIF AR' on 'SAMEDI 12/NOVEMBRE/2016' in 'PEYSSIES'. The banner includes a blue background with white text and a plus sign at the bottom. Below the banner is a section for 'ÉVÈNEMENTS À VENIR' with three filter buttons: 'Ce week-end', 'Cette semaine', and 'Ce mois-ci'.



RASSEMBLEMENT DES SAINT - JULIEN DE FRANCE



Le 3,4,5 juin, nous avons accueilli 17 Saint Julien venant des 4 coins de France.

Au total, ils étaient 100 personnes à venir nous rendre visite.

Durant ce week-end, ils étaient hébergés chez différents habitants du village et quelques uns dans des villages alentours.

Nous leur avons fait découvrir Martres, une de ses faienceries, la biscuiterie Vital Ainé, le village gaulois, Rieux Volvestre, et le domaine viticole Bertrand Henry à Lavelanet de Comminges.

Le Dimanche soir, était organisée une soirée repas dansant où tout le monde était convié (hébergeants et hébergés), cette soirée était placée sous le signe de la convivialité, la fête et l'amitié.





Ce week end s'est très bien passé, tous nos invités étaient contents et les hébergeants aussi d'après les retours que l'on a eus.

L'an prochain le rassemblement aura lieu à St Julien de l'Escap en Charente Maritime.

Lors de la soirée, un tirage au sort parmi tous les hébergeants a désigné un couple que nous inviterons à participer à ce rassemblement ainsi qu'un autre couple suppléant au cas où le 1er ne pourrait pas partir.



Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui nous ont beaucoup aidés, ainsi que les hébergeants sans qui ce rassemblement n'aurait pas pu être possible.



Nous remercions aussi tous les sponsors qui nous ont aidés de différentes manières.

Si des personnes ont envie de vivre ces moments chaque année et de nous rejoindre dans l'association vous êtes les bienvenus et n'hésitez pas à nous le faire savoir.



REPAS DE QUARTIER



Le 14 mai nous avons organisé un repas de quartier sur la place des artistes, une cinquantaine de personnes était présente.

Nous avons mangé quartier par quartier dans une ambiance conviviale puis nous avons fait quelques jeux (course à l'œuf, chamboule tout, course aux sacs et tir à la corde) qui ont amusé petits et grands.



Cette journée s'est bien déroulée et les gens présents étaient contents.

On espère pouvoir le refaire l'année prochaine avec plus de monde et dans une ambiance toute aussi chaleureuse.





Nos ateliers accueillent dans la bonne humeur les personnes adultes, ados, enfants qui aiment dessiner ou peindre ou créer ou s'initier à toute sorte de techniques qui vous feront réaliser vos œuvres réalistes ou abstraites etc.....

« L'Orange Bleue » fonctionne avec des séances de 2 heures par semaine dans notre atelier rue de la fournaire (au dessus de la salle des fêtes).

Nous avons organisé une sortie peinture les 4 et 5 juin avec pique nique au jardin de la poterie HILLEN à Thermes Magnoac.

Malgré la pluie nous avons pu découvrir ce beau jardin et en dessiner quelques endroits.



La reprise des ateliers est mi septembre.

FACEBOOK

l'orange bleue saint julien sur garonne

CONTACT

06.10.57.48.64

e-mail : orangebleue@gmail.com



« Ils attaquent le Village Gaulois »
- 2ème édition -
5 et 6 août 2017

De nouvelles troupes romaines et gauloises seront présentes pour ce rendez-vous des 5 et 6 août 2017. Cette année, des guerriers gaulois Arvernes se joindront à nous pour de nouvelles démonstrations. Une centaine de figurants bénévoles et une cinquantaine de guerriers seront donc réunis autour d'un nouveau scénario.

Deux journées complètes d'émotions, de surprises où petits et grands viendront à la rencontre des moeurs et coutumes de la société gauloise et des légionnaires romains.



La nouvelle aire de pique-nique très ombragée, créée spécialement pour l'événement de l'an dernier, accueillera plus de toilettes sèches. Petit à petit, le Village Gaulois va se diriger vers une dynamique zéro rejets.

Si vous souhaitez rejoindre nos troupes de figurants, n'hésitez à nous contacter le plus rapidement possible.

contact@village-gaulois.org

Tél : 05 61 87 16 38



L'A.C.C.A. de Saint Julien souhaite donner des chasseurs une autre idée que celle, négative, qui trotte dans la tête de certains détracteurs. Dans la grande majorité, nous sommes des gens responsables et soucieux de Préserver l'environnement.



Lors de l'assemblée générale le 05 mai 2017, le bureau a changé après la démission du Président Mr CARNIN Stéphane : Ont été élus pour Président Mr Clochard Christian, pour Trésorier Mr Donini Richard et pour Secrétaire Mme Badet Lydie. Notre association comptait 13 Chasseurs sur la saison 2016/2017 : certains vont raccrocher leur fusil, d'autres vont nous rejoindre, dont une femme. Nous sommes heureux de vous faire savoir que la chasse se féminise, et a changé d'image depuis bien des années... A savoir que notre association de chasse permet l'organisation des valeurs cynégétiques de la commune telles que régularisation et réinsertion de gibiers.

Cette année, nous mettons à pied d'œuvre la mise en place de contrats de couverts faunistiques et floristiques (jachère et entretien des friches). Le G.I.C Faisan (Groupement d'Intérêt Cynégétique) mis en place en collaboration de l'AICA du Fousseret en 2013 porte ses fruits !!

La société de chasse communale procède chaque année, au cours du mois d'avril, à un comptage de faisans, mâles reproducteurs dit coq chanteur.

La réinsertion de faisans de souches sauvages depuis ces 3 années montre que tous nos efforts sont récompensés. Des naissances ont été comptabilisées sur la commune de Saint Julien. Nous avons également la chance d'avoir du chevreuil, bien intégré au biotope de notre territoire : la régulation sur ce

gibier est décidée par la Fédération de chasse de la Haute Garonne (bracelets).

Toutefois, la société poursuit ses activités cynégétiques. Un certain nombre de poulaillers ont été visités par les renards ces dernières années. La société est intervenue chaque fois que des dégâts lui ont été signalés et de nombreuses portées de renard ont été prises. Un plan de régulation sur les pigeons de clochers a été réalisé en mars 2016 sur la demande de Mr le Maire.

La chasse, c'est aussi la sécurité des citoyens, et des chasseurs eux-mêmes ; mais également beaucoup de réglementations et un coût financier : dans le département de la Haute Garonne, chaque année entre 100 000 € et 200 000 € sont versés aux agriculteurs en dédommagement des dégâts aux cultures, et ce sur les deniers de la fédération de chasse alimentée par les cotisations des seuls chasseurs.

La note d'optimisme : une excellente convivialité règne au sein de l'A.C.C.A. !!!

Franchissez le cap, venez à notre rencontre !!!



Le Président

**VIDE - GRENIER
BROCANTE
15 octobre 2017**

Organisé par le comité des fêtes de St-Julien
Renseignements - Réservations

**05 61 87 92 67
06 62 59 27 18**



Programme Fête de Saint Julien 1, 2 et 3 Septembre 2017



SANGRIA GRATUITE en concert à 22h

UNELDORADO

+ EN EXCLU DJ BALPORES
des + grandes férias de Paris à Bayonne

Formule Saucisse Ô Mètre/Frites - Buvette

Rens. 06 62 59 27 18 - 05 61 87 92 67
cdf.saintjulien@gmail.com

VENDREDI 1er septembre à partir de 19H
Saucisse Ô METRE + FRITES
Rens. 06 62 59 27 18 - 05 61 87 92 67
cdf.saintjulien@gmail.com
22h Concert Sangria Gratuite
Suivi de DJ BALPORES «Gratuit»

SAMEDI 2 septembre
14h Concours de pétanque au stade

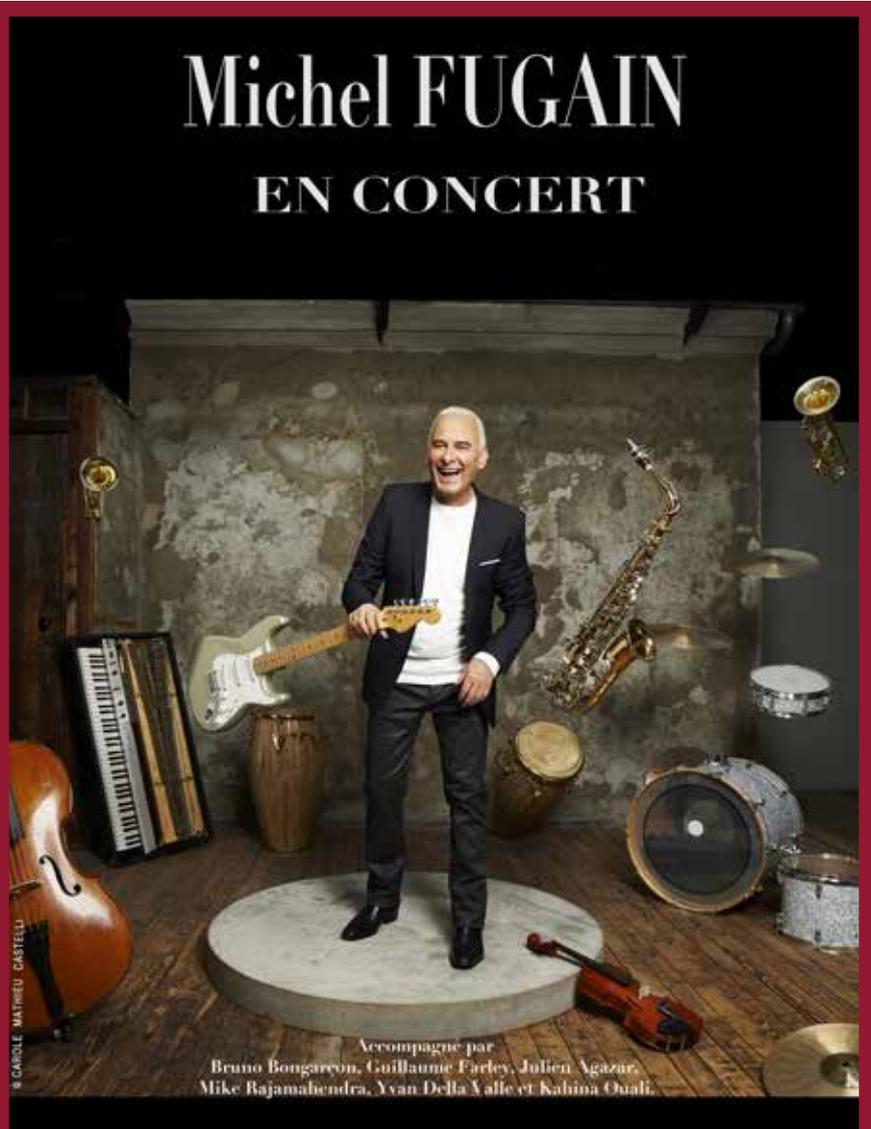
21H - REPAS SPECTACLE
avec en concert

MICHEL FUGAIN

Repas spectacle 25€
Chaises devant la scène 15€

Rens. et Rés:
06 62 59 27 18
05 61 87 92 67
cdf.saintjulien@gmail.com

En vente sur :
ticketnet.fr et francebillet.fr



Michel FUGAIN
EN CONCERT

Accompagné par
Bruno Bongarcon, Guillaume Parley, Julien Agazur,
Mike Rajamahendra, Yvan Della Valle et Kahina Ouali.



DIMANCHE 3 septembre

10H30 Messe Du Souvenir
12H Aperitif Concert Avec Bandas
17H -22H festivités non-stop MOULES/FRITES : 12€
avec l'orchestre DESTINATION qui jouera sous
chapiteau

Musette Festif

CHANGEMENT D'HORAIRES

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 14h30 à 20h

Coût : 30 € / mois. + Assurance : 12 € par an.

Présentation obligatoire d'un certificat médical.



NOUVEAU

2 postes de cardio training
2 postes de musculation



Durant cette année scolaire 2016/2017 les deux principaux objectifs de l'Alae étaient: sensibiliser les enfants aux valeurs favorisant « le vivre ensemble » tel que le respect, la bienveillance et la solidarité ; et d'autre part développer les projets d'échange et de partenariat. Sur les Temps d'Activités Périscolaires cette année les enfants ont pu découvrir : la danse Hip Hop, des sports innovants tel que : le Uni Hockey, le Kin Ball, la course d'orientation.



Mais aussi des jeux comme le Molky, les quilles au maillet, la molle et divers jeux de société. Ils font également du bricolage, de l'art plastique, du chant et des jeux collectifs. Le projet radio en partenariat avec « radio galaxie » a continué avec de nouveaux petits lousticks vous pouvez d'ailleurs les écouter sur le site de « radio galaxie 31 » dans la rubrique « jeunesse » et « La chronique des Lousticks ». Nos petits journalistes sont d'ailleurs très courageux car ils ont animé l'assemblée générale de la MJC au mois de mai. Merci et bravo à eux !

Nous organisons depuis l'an dernier des soirées familles mensuelles, ces rencontres permettent aux parents de venir partager de bons moments avec leurs enfants au sein de l'Alae.



Fin octobre 2016 nous avons proposé une soirée pétanque, mais la pluie étant de la partie nous avons joué à la Molle sous le préau ce qui était bien rigolo et a permis aux parents présents de découvrir un nouveau jeu. Le loto de novembre a remporté un franc succès et nous remercions les familles présentes pour leur soutien. Le 16 décembre nous avons organisée un spectacle d'ombre pour enfant de la compagnie « L'ombrine et le Fantascopie » petits et grands étaient au rendez vous, un beau moment partagé !

En février 2017, 50 enfants ont participé à la boum que nous avons organisée à l'Alae. Ambiance boîte de nuit assurée: sono, light show, bref ils se sont éclatés à danser comme des fous !

A l'école de Salles le jeudi 9 mars pendant les activités périscolaires, nous avons eu la chance et le plaisir d'accueillir deux jeunes joueurs du TFC accompagnés d'un membre de « La Fondation ». Il y avait Gaël Venat 24 ans défenseur central

et Thibault Cottes 19 ans gardien. Les enfants leur ont fait un super accueil en chanson avec tee shirt du TFC et banderole confectionnée pendant les tap. Ensuite les journalistes en herbe ont réalisé une interview que nous avons diffusée lors de la Chronique des Loustiks, puis les joueurs se sont livrés à une séance de dédicaces pour le plus grand plaisir des enfants. Nous avons conclu par un pot de l'amitié et bien sûr quelques frappes de ballon avec les joueurs !

Dans le cadre du projet « Jeunes Citoyens Supporter » le samedi 6 mai 13 enfants et deux parents sont venus au stadium voir le match TFC/ CAEN, malgré les encouragements à gorge déployée de nos jeunes supporters Toulouse a perdu mais ce fut un super moment surtout que la majorité des enfants mettaient les pieds dans un stade pour la première fois. Pour cause de mauvais temps nous avons reporté notre carnaval du RPI prévu le 24 mars à Salles au 21 avril et nous avons bien fait car le soleil était au rendez vous ! Tous les enfants étaient déguisés sur le thème des animaux, de nombreuses familles étaient présentes et la fête a battu son plein !

La deuxième édition des Olympiades de l'Alae a eu lieu le vendredi 9 juin à 16h30 sur le stade de Saint Julien.

Nous avons participé à notre façon à la rencontre des Saint Julien de France en réalisant une banderole qui décorera la scène.

Nous remercions les parents qui ont participé aux soirées familles, les maires respectifs de Salles et Saint Julien pour leur soutien et la mise à disposition des structures municipales, les enseignants pour leur précieux partenariat et bien sûr un grand merci aux enfants qui nous permettent d'œuvrer pour construire une société plus solidaire !

L'équipe de l'Alae



LES ROGATIONS DE ST JULIEN



L'archevêque de TOULOUSE est venu dans le cadre des Rogations, célébrer le 28 mai 2017 à 17h une messe solennelle à l'église, suivie d'une procession au cours de laquelle il a béni les champs avec leurs semences et le travail des agriculteurs.



Cette cérémonie rappelait aux paroissiens de ST JULIEN le vœu du 20 mai pour les fruits de la Terre.

La soirée s'est terminée par un repas partagé et convivial.

VIA GARONA

De Toulouse à Saint-Bertrand-de-Comminges,
170 km de chemins de randonnée pédestre au cœur
de la Haute-Garonne

RANDONNÉE
INAUGURALE,
ITINÉRANTE
et FESTIVE !

**du 1^{er} au 7
JUILLET
2017**

**7 étapes et
170 km**
pour redécouvrir le
patrimoine historique
et naturel de
41 communes.

Bulletin
d'inscription
à l'intérieur

LE PROGRAMME TYPE D'UNE JOURNÉE DE MARCHÉ

6h30 à 8h30

Lever, pliage des tentes,
petit-déjeuner en commun,
chargement des bagages
transportés.

8h30 à 12h30

Départ de la randonnée
journalière avec les
accompagnants.

12h30 à 13h30

Pique-nique tiré du sac
ou livré par le traiteur
sur le lieu convenu.

13h30 à 16h30

Départ pour la seconde
partie du parcours journalier

16h30 à 18h

Arrivée au bivouac du jour
Temps libre, installation des
tentes, récupération des
bagages

18h à 19h30

Animation musicale, culturelle
ou festive organisée avec
l'appui des communes,
des offices de tourisme
et de l'ACIR Compostelle.

19h30 à 20h30

Apéritif de bienvenue
offert par la commune-étape

20h30 à 22h

Repas des randonneurs servi
à table par le traiteur de
l'itinérance, en plein air ou en
salle selon les conditions
météorologiques

*NB : De mauvaises conditions
météorologiques ou des
événements imprévus pourraient
conduire les organisateurs à
modifier les horaires et
à modifier l'itinéraire.*



PRÉSENTATION

Via Garona est un nouveau chemin pédestre : le GR® 861 qui relie Toulouse à Saint-Bertrand-de-Comminges.

Il vous entraînera à la découverte d'une Garonne multiple et variée en Pays Toulousain, Volvestre et Comminges.

Les villes et villages traversés, influencés depuis des siècles par de nombreuses civilisations, comme les Romains entre autres, vous dévoileront un patrimoine naturel et culturel unique.

Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Haute-Garonne, le Conseil départemental de la Haute-Garonne et son Comité départemental du Tourisme vous convient donc sur le tracé de ce nouveau GR® 861 Via Garona pour une randonnée inaugurale et pour partager un moment convivial et sportif, que vous soyez ou non licenciés de la FFRandonnée.



LA RANDONNÉE INAUGURALE

Via Garona est une randonnée itinérante en 7 étapes / bivouacs de 20 à 25 km par jour, soit 170 km au total.

Chaque participant s'inscrit pour une ou plusieurs étapes en payant un forfait à la journée ou à la semaine. Des services optionnels sont proposés en sus pour le confort des randonneurs.

Chaque matin, au départ de l'étape, les randonneurs recevront un carnet de route indiquant le nombre de km, les dénivelées, le temps de marche, les paysages traversés, les curiosités à voir en chemin et le programme des animations de la soirée au bivouac.

Ils seront encadrés tout au long de la journée par des bénévoles brevetés fédéraux ayant repéré par avance le trajet à effectuer.

La ville étape accueillera les participants en mettant à leur disposition gratuitement un emplacement réservé pour leur tente et un lieu couvert en cas d'intempéries. Il est également possible de réserver un hébergement (gîte d'étape, camping, chambre d'hôtes ou hôtel) via la centrale de réservation du Comité Départemental du Tourisme pour ceux qui ne souhaitent pas dormir sous tente.

VIA GARONA

C'est un chemin pédestre linéaire de près de 170 km de Toulouse à Saint-Bertrand-de-Comminges le long de la Garonne.

**Une voie naturelle,
Un lien entre des hommes,
des cultures, des histoires.**

➤ Un lien avec la Garonne

➤ Un lien entre les 6 monuments du département sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO des chemins vers Saint-Jacques-de-Compostelle :

- La basilique Saint-Sernin et l'Hôtel-Dieu-Saint-Jacques à Toulouse
- La cathédrale Notre-Dame, basilique paléochrétienne
- La chapelle Saint-Julien de Saint-Bertrand-de-Comminges
- La basilique Saint-Just-de-Valcabrère

➤ Un lien entre la voie d'Arles et le chemin de Conques au nord, la voie du Piémont Pyrénéen au sud.

**Un chemin homologué
GR® 861 par
la FFRandonnée
le 31 mars 2017**

**Un chemin de
Grande Randonnée,
labellisé Saint-Jacques-
de-Compostelle
par l'ACIR Compostelle**



LE CALENDRIER DES ÉTAPES

Samedi 1^{er} juillet 2017 : Toulouse à Muret

18 km - 4h30 de marche

Altitude : Min 133 m - Max 166 m

Départ de **Toulouse** : 9h accueil, discours et 10h départ officiel depuis la cour d'honneur du Conseil départemental de la Haute-Garonne (1 bd de la Marquette à Toulouse) puis passage par la basilique Saint-Sernin, point de départ du GR® 861 Via Garona et randonnée de Saint-Sernin à l'Oncopôle par les bords de Garonne. Transfert en bus de l'Oncopôle à Roquettes, pique-nique à **Roquettes** au bois de Lakanal. Randonnée de Roquettes à Muret.

Bivouac à **Muret** : découverte du circuit PR citadin « Le sentier fleuri des arts et des inventions », visite du centre historique et musée Clément Ader puis apéritif, repas et animation au bivouac.

Dimanche 2 juillet 2017 : Muret à Noé

21.5 km - 5h30 de marche

Altitude : Min 166 m - Max 283 m

Départ de **Muret**, bords de Garonne et falaises jusqu'à Estantens. Pique-nique près de la chapelle Saint-Amans et château Ribonnet. Randonnée d'Estantens à Noé, passage à Mauzac et Montaut.

Bivouac à **Noé** : découverte du centre historique, possibilité de baignade à la piscine municipale, apéritif, repas et animation musicale au bivouac.

Lundi 3 juillet 2017 : Noé à Rieux-Volvestre

22 km - 6h de marche

Altitude : Min 174 m - Max 330 m

Départ de **Noé**, bords de Garonne et coteaux de Capens et Marqufave. Pique-nique à **Carbonne** sous la halle dans le centre historique.

Randonnée de Carbonne à Rieux-Volvestre.

Bivouac à **Rieux-Volvestre** : visite libre du centre historique, transfert en bus vers le camping du Plan d'eau, possibilité de baignade et activités nautiques du camping, puis apéritif, repas et animation au bivouac.

Mardi 4 juillet 2017 : Rieux-Volvestre à Martres-Tolosane

22.5 km - 6h de marche

Altitude : Min 215 m - Max 330 m

Départ de **Rieux-Volvestre**, coteaux, village gaulois et parcours Garonne. Pique-nique à Cazères en bord de Garonne. Randonnée de **Cazères** à

Martres-Tolosane par Palaminy et parcours Garonne. Bivouac à **Martres-Tolosane** : visite guidée du musée Angonia et du presbytère et visite libre des ateliers de faïencerie et du musée archéologique du donjon, puis apéritif dans les jardins du grand presbytère, repas et animation au bivouac.

Mercredi 5 juillet 2017 : Martres-Tolosane à Castillon-de-Saint-Martory

21 km - 6h de marche

Altitude : Min 255 m - Max 427 m

Départ de **Martres-Tolosane** vers Boussens.

Pique-nique à **Boussens** dans le parc devant la mairie. Randonnée de Boussens à Saint-Martory par Mancieux et Le Fréchet, pause à **Saint-Martory**, rafraîchissements et visite du centre historique.

Transfert en bus vers l'**abbaye de Bonnefont** : visite, jardins et expositions d'art.

Bivouac à **Castillon-de-Saint-Martory**, repas et animation au bivouac.

Jeudi 6 juillet 2017 : Castillon-de-Saint-Martory à Saint-Gaudens

20.5 km - 5h30 de marche

Altitude : Min 318 m - Max 422 m

Départ de **Castillon-de-Saint-Martory**, passage par Beauchalot, Labarthe-Inard.

Pique-nique à **Estancarbon**, en bord de Garonne, au moulin de Linos et visite commentée. Randonnée d'Estancarbon à Saint-Gaudens, visite libre de la collégiale, concert d'orgues, marché de producteurs locaux, randonnée vers le site du lac de Sède.

Bivouac à **Saint-Gaudens** au lac de Sède, apéritif, repas et animation au bivouac.

Vendredi 7 juillet 2017 : Saint-Gaudens à Saint-Bertrand-de-Comminges

24 km - 6h30 de marche

Altitude : Min 344 m - Max 509 m

Départ de **Saint-Gaudens**, passage par Valentine, Labarthe-Rivière, Pointis-de-Rivière et Huos. Pique-nique à **Gourdan-Polignan** en bord de Garonne.

Randonnée de Gourdan-Polignan à Saint-Bertrand-de-Comminges par Seilhan, Labroquère et Valcabrière.

Arrivée à **Saint-Bertrand-de-Comminges** : visite guidée de la cathédrale et du cloître, apéritif dinatoire festif, retour en autocar en soirée vers Toulouse.

Organisateur : Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Haute-Garonne

5 Port Saint-Sauveur - 31000 Toulouse

Permanence du lundi au vendredi de 14h à 17h, tél. : 05 34 31 58 31 - comite@randopedestre31.fr - www.randopedestre31.fr

Partenaires : Conseil départemental Haute-Garonne, Comité Départemental du Tourisme Haute-Garonne, ACIR Compostelle, avec le soutien des 41 communes traversées, communautés de communes, communauté d'agglomération, Toulouse Métropole, offices de tourisme, préfecture, sous-préfectures et gendarmeries locales.

REGLEMENT DU CITY STADE



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE, ARRONDISSEMENT DE MURET, CANTON : AUTERIVE
COMMUNE DE SAINT JULIEN SUR GARONNE

ACCES

Le city stade est un équipement sportif, propriété de la commune et géré par elle, en accès libre, sous certaines conditions.

En y accédant, les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les conditions d'utilisation ainsi que les risques liés à la pratique des activités autorisées. Ils en assument l'entière responsabilité.

Le city stade n'étant pas surveillé, les personnes mineures sont sous la responsabilité de leur représentant légal.

DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS

Le city stade permet l'initiation et la pratique de plusieurs sports :

- sans filet : le football, le handball et le basketball
Seule l'utilisation de ballon de foot en salle est autorisée (pas de ballon dur)
- avec filet : le tennis, le volleyball et le badminton

Toute autre activité pour laquelle il n'est pas destiné est interdite : rollers, planches à roulettes, deux roues ou engins à moteur, pétanque...

La ville ne peut être tenue pour responsable de tout accident dû à l'utilisation normale ou anormale des équipements mis à la disposition des utilisateurs.

ACCES AU MATERIEL

Des poteaux et un filet sont disponibles.

Le matériel :

- sera stocké dans la salle communale contre Body Sculpt.
- les clés du local sont à retirer à la mairie après enregistrement sur un registre « usagers »
- après utilisation, le matériel doit être remis dans le local

CONDITIONS D ACCES ET HORAIRES

Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure.

Les utilisateurs doivent veiller à ne pas mettre en danger la sécurité des autres utilisateurs et à avoir un comportement respectueux.

Le terrain est prioritairement pour :

- le groupe scolaire
- l'ALAE
- les personnes qui ont réservé

Horaires d'utilisation :

- du 1er avril au 31 octobre : 9 h – 22 h
- du 1er novembre au 31 mars : 9 h – 18h

L'utilisation du site est interdite en cas de grosses intempéries (neige, verglas).

La commune se réserve le droit, à tout moment, de modifier les horaires

Conditions de réservation :

- réservation par tranche horaire de 2h consécutives
- le planning des réservations sera sur le panneau d'affichage du city stade et devra être complété avant chaque utilisation

Pour l'utilisation en dehors des tranches d'horaires réservées, nous espérons un comportement citoyen, chacun d'entre nous faisant preuve de civilité, de civisme, de solidarité ou de probité. Si plusieurs groupes souhaitent utiliser l'équipement en même temps, il est convenu de s'entendre sur un créneau d'une heure chacun.

MESURES D'ORDRE ET DE SECURITE

Il est formellement interdit d'utiliser cet espace pour d'autres activités que celles sportives, de modifier, de rajouter, même de façon provisoire, toute sorte d'obstacles, de structures, de matériels non adaptés ou hors normes.

Toute personne présente sur le terrain doit impérativement :

- respecter les riverains, éviter toute nuisance sonore,
- respecter le matériel mis à disposition
- éviter toute projection de cailloux sur le terrain
- laisser les lieux propres

Il est interdit :

- de pénétrer sur le terrain avec des cigarettes, de l'alcool, des médicaments ou de la nourriture
 - de faire du feu
 - de grimper sur la structure du terrain, sur les filets
 - de porter des chaussures à crampons
 - d'introduire tout animal (même tenu en laisse) ou tout objet ou matériaux qui pourraient constituer un risque (bouteilles en verre, ...)
 - de se livrer à des activités commerciales, ambulantes ou non, sans autorisation préalable de monsieur le Maire
- En cas de détériorations, de dégâts ou d'obstacles sur le city stade, les usagers ou toute autre personne constatant ces dégradations seront tenus d'avertir la mairie au 05.61.87.61.25.

Le non respect du règlement est susceptible d'entraîner l'expulsion des contrevenants ou toute autre sanction de droit.

D'une manière générale, les usagers doivent pratiquer leur sport en respectant les autres et le matériel mis à leur disposition. Chacun doit avoir une pratique et un comportement responsables sans danger pour soi et pour les autres. Il est rappelé que le pratiquant doit obligatoirement avoir souscrit une assurance en responsabilité civile couvrant les dommages matériels et corporels causés à autrui. La Mairie décline toute responsabilité en cas d'accident.

Les manifestations (spectacles, démonstrations, épreuves sportives, tournois,...) ne peuvent être organisées sans autorisation de la municipalité, qui se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires au maintien du bon ordre.

Lors des manifestations organisées par la commune, le site sera réservé exclusivement au déroulement de celles-ci. Toute autre utilisation sera interdite pendant la durée de la manifestation.

Le présent règlement intérieur sera applicable à partir du 25 juin 2017 et amplification sera adressée au commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbonne

Le non respect du présent règlement est susceptible d'entraîner l'expulsion des contrevenants ou toutes autres

En cas d'urgence, prévenir :

POMPIERS 18 / GENDRAMERIE 17 / SAMU Urgences médicales 15 / APPEL GENERAL 112

Approuvé par délibération
du conseil municipal du
16 juin 2017

Acte rendu exécutoire
après dépôt au contrôle de légalité
Le 22 juin 2017

Le Maire,
P. LEFEBVRE

MARCHE PRODUCTEURS

Saint Julien sur Garonne

Place des Artistes

VENTE DE PRODUITS LOCAUX

Tous les vendredis de 16h30 à 19h

NOUVEAU

A PARTIR DU

19 MAI 2017



Légumes frais et secs,
fromages,
volailles,
miel, oeufs,
viandes,
sirops,
pain...

EARL BARSALOUN :

KEROULE Fabrice :

EARL L'AUBRAC EN VOLVESTRE :

RODET Magali :

CAMPOURCY Christophe :

CALVEL Isabelle :

DEVIC Jérôme :

ROY Marie :

BURAUD Xavier :

BERTRAND Henry :

LE RUCHER DES ANES :



canards gras : conserves/frais

légumes de garde, épices

viande de boeuf, veau, porc, charcuterie

sirops, liqueurs, gâteaux

oeufs bio plein air

légumes de saison bio

fromages, légumes secs, huile

volaille

pain

vin local

miel et dérivés



Les coordonnées des producteurs locaux sont communicables sur simple demande à la mairie :

par téléphone : 05 61 87 18 75 / cservant@saintjulienurgaronne.fr

Heures d'ouverture au public : mardi, mercredi, vendredi, samedi de 10 H à 12 H, et jeudi de 16 H à 19 H